

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.127

L'An deux Mille Huit, le 25 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 18 septembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 18 septembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. LABIA
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CESSION GRATUITE DE TERRAIN
ACCES AU LYCEE DE L'ATLANTIQUE**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Par courrier en date du 28 mai 2008, la Société Immobilière ATARAXIA, promoteur du lotissement "Le Belvédère" nous a fait part de son intention de transférer des espaces communs vers l'association syndicale.

Suite à l'arrêté modificatif au permis de lotir du 08 octobre 2002, la parcelle cadastrée CL 119, d'une superficie de 240 m², a été créée. Cette parcelle constitue, pour partie, l'accès au lycée de l'Atlantique.

Le 27 juin 2008, Maître NAVET, notaire à Royan, a confirmé la volonté de la S.I. ATARAXIA d'engager une procédure par cession gratuite de la parcelle CL 119 au profit de la Ville de Royan.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement au transfert par cession gratuite de la parcelle cadastrée CL 119.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 23 septembre 2008,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération de cession gratuite de la parcelle cadastrée CL 119
- De confier la rédaction des actes de cession de la parcelle cadastrée CL 119 à Maître NAVET, notaire à Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 septembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT

Département :
CHARENTE-MARITIME

Commune :
ROYAN

Section : CL

Échelle d'origine : 1/1000

Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/08/2008
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MARENNES
ouvert du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12
h 00 et de 13 h 45 à 16 h 30 3, rue Robert
Etchebarne
17320 MARENNES
tél. 05 46 85 83 61 -fax 05 46 76 44 47
cdf.marennes@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

